

## Déclaration préalable Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis

Courrier reçu le

14 AOUT 2024

MAIRIE DE  
LES MARTRES-DE-VEYRE

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

**Pour les déclarations portant sur une construction ou des travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes ou sur un ravalement, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13703. Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non soumis à permis, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13702.**

- ① Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
- ① Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) via le service « Gérer mes biens immobiliers ». **Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.**

**Vous devez utiliser ce formulaire si :**

- vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, aire d'accueil de gens du voyage,...) de faible importance soumis à simple déclaration.
  - vous réalisez des travaux (construction, modification de construction existante...) ou un changement de destination soumis à simple déclaration<sup>[1]</sup>.
- Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D P 063 214 24 60121  
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le 14/08/2024



Cachet de la mairie et signature du receveur

**Dossier transmis :**

- à l'Architecte des Bâtiments de France
- au Directeur du Parc National

### 1 Identité du déclarant<sup>[2]</sup>

- ① Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les aménagements en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

[1] À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le contrôle des changements de destination ne porte pas sur les changements entre sous-destinations d'une même destination prévues à l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme. Il n'y a pas de formulaire à remplir dans ce cas.

[2] Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

## 1.1 Vous êtes un particulier

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
miquéy alexandre

Date et lieu de naissance : Date : 1 8 / 0 5 / 1 9 8 6  
Commune : carcassonne

Département : 0 1 1 Pays : france

## 1.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination \_\_\_\_\_ Raison sociale \_\_\_\_\_

N° SIRET \_\_\_\_\_ Type de société (SA, SCI...) \_\_\_\_\_

Représentant de la personne morale :  
Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

## 2 Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro : 264 Voie : rue de l'orge

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : VIC LE COMTE

Code postal : 6 3 2 7 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Téléphone : 0 6 1 7 4 0 9 3 7 9 Indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

Si le déclarant habite à l'étranger :  
Pays : FRANCE Division territoriale : \_\_\_\_\_

Adresse électronique :  
miquéy1805@hotmail.fr @ \_\_\_\_\_

J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

## 2Bis Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s)<sup>[3]</sup>

**①** Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées.

### Pour un particulier :

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Pour une personne morale :  
Dénomination \_\_\_\_\_ Raison sociale \_\_\_\_\_

N° SIRET \_\_\_\_\_ Type de société (SA, SCI...) \_\_\_\_\_

Représentant de la personne morale :  
Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

[3] J'ai pris bonne note que ces informations doivent être communiquées avec l'accord de la personne concernée. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette déclaration.

Adresse : Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Si cette personne habite à l'étranger :

Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

### 3 Le terrain

#### 3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

**i** Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 5 Voie : impasse des puits

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : LES MARTRES DE VEYRE

Code postal : 6 3 7 3 0

Références cadastrales<sup>[4]</sup> :

**i** Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 11.

Préfixe : 0 0 0 Section : A H Numéro : 0 8 2 2 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : 84

14 AOUT 2024  
MAIRIE DE  
LES MARTRES-DE-VEYRE

#### 3.2 Situation juridique du terrain

**i** Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

- Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?  Oui  Non  Je ne sais pas
- Le terrain est-il situé dans un lotissement ?  Oui  Non  Je ne sais pas
- Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ?  Oui  Non  Je ne sais pas
- Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ?  Oui  Non  Je ne sais pas
- Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ?  Oui  Non  Je ne sais pas
- Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ?  Oui  Non  Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

\_\_\_\_\_

[4] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

## 4 À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

**i** Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction).

### 4.1 Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés quel que soit le secteur de la commune

**i** Cochez la ou les cases correspondantes.

- Lotissement
- Division foncière située dans une partie de la commune délimitée par le conseil municipal<sup>[5]</sup>
- Terrain de camping
- Installation d'une caravane en dehors d'un terrain de camping ou d'un parc résidentiel de loisirs
  - Durée annuelle d'installation (en mois) :
- Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes
  - Contenance (nombre d'unités) :
- Modification ou suppression d'un élément protégé par une délibération du conseil municipal
- Installation d'une résidence mobile constituant l'habitat permanent des gens du voyage pendant plus de trois mois consécutifs
- Aire d'accueil des gens du voyage
- Travaux ayant pour effet de modifier l'aménagement des espaces non bâtis autour d'un bâtiment existant situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique.
- Aménagement d'un terrain pour au moins deux résidences démontables, créant une surface de plancher totale inférieure ou égale à 40 m<sup>2</sup>, constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

- Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :
    - Superficie (en m<sup>2</sup>) :
    - Profondeur en m (pour les affouillements) :
    - Hauteur en m (pour les exhaussements) :
  - Coupe et abattage d'arbres
  - Modification ou suppression d'un élément protégé par un plan local d'urbanisme ou document d'urbanisme en tenant lieu (plan d'occupation des sols, plan de sauvegarde et de mise en valeur, plan d'aménagement de zone)<sup>[6]</sup>
  - Aménagement d'aire d'accueil et terrain familial des gens du voyage recevant jusqu'à deux résidences mobiles
- Dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, abords d'un monument historique, site classé ou réserve naturelle :**
- Installation de mobilier urbain, d'œuvre d'art
  - Modification de voie ou espace publics
  - Plantations effectuées sur les voies ou espaces publics

Courrier reçu le

14 AOUT 2024

MAIRIE DE  
LES MARTRES-DE-VEYRE

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m<sup>2</sup>) :

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre :

[5] En application de l'article L. 115-3 du code de l'urbanisme.

[6] Élément identifié et protégé en application de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme. En cas de doute, veuillez vérifier auprès de la mairie.



## 5 À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

### 5.1 Nature des travaux envisagés

- Nouvelle construction  
 Travaux ou changement de destination<sup>[7]</sup> sur une construction existante  
 Clôture

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

renovation a l'identique sans ajout de surface  
renovation plomberie et remise au norme de l'électricité  
isolation intérieure  
transformation en 3 appartements ( 1 f3 / 2 f2 ) sans modification de volume  
changement de toute les menuiseries existante ( porte , fenêtre, velux ) en gardant les diamantions d'origine  
réfection de la toiture ( tuile rouge )  
pose de 3 nouveaux compteur edf ( 1 déjà existant sera utilisé pour les parties commune )

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé),

indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : \_\_\_\_\_

Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol, indiquez sa puissance crête : \_\_\_\_\_ kW et la destination principale de l'énergie produite : \_\_\_\_\_

### 5.2 Informations complémentaires

• Type d'annexes :

- Piscine  Garage  Véranda  Abri de jardin  Autres annexes à l'habitation

Précisez : \_\_\_\_\_

• Nombre total de logements créés : 3 \_\_\_\_\_ dont individuels : \_\_\_\_\_ dont collectifs : \_\_\_\_\_

• Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :

Logement Locatif Social \_\_\_\_\_ Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) \_\_\_\_\_ Prêt à taux zéro \_\_\_\_\_

Autres financements : \_\_\_\_\_

• Mode d'utilisation principale des logements :

- Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale)  Vente  Location

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :

- Résidence principale  Résidence secondaire

Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :

- Résidence pour personnes âgées  Résidence pour étudiants  Résidence de tourisme  
 Résidence hôtelière à vocation sociale  Résidence sociale  Résidence pour personnes handicapées  
 Autres, précisez : \_\_\_\_\_

Courrier reçu le  
14 AOUT 2024  
MAIRIE DE  
LES MARAIS DE VEYRE

[7] Pour des informations concernant les changements de destination, se reporter à la rubrique 5.3 et 5.4.



## 5.4 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

① Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.3.

Surface de plancher<sup>[13]</sup> en m<sup>2</sup> (article R.111-22 du code de l'urbanisme)

Destinations (article R.151-27 du code de l'urbanisme)	Sous-destinations (article R.151-28 du code de l'urbanisme)	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée <sup>[14]</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>[15]</sup> ou de sous-destination <sup>[16]</sup> (C)	Surface supprimée <sup>[17]</sup> (D)	Surface supprimée par changement de destination <sup>[15]</sup> ou de sous-destination <sup>[16]</sup> (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) – (D) – (E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Cinéma						
	Hôtels						
	Autres hébergements touristiques						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Lieux de culte						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs primaire, secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
	Cuisine dédiée à la vente en ligne						
<b>Surfaces totales (en m<sup>2</sup>)</b>							

[13] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces disponible sur [service-public.fr](http://service-public.fr).

[14] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[15] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.

[16] Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.

[17] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).



## 5.5 Stationnement

### Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet :  Après réalisation du projet :

### Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse 1 des aires de stationnement :

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :

Adresse 2 des aires de stationnement :

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :

Nombre de places :

Surface totale affectée au stationnement :  m<sup>2</sup>, dont surface bâtie :  m<sup>2</sup>

### Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m<sup>2</sup>) :

Courrier reçu le

14 AOUT 2024

MAIRIE DE  
LES MARTRES-DE-VEYRE

## 6 Informations pour l'application d'une législation connexe

### Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité (IOTA) soumis à déclaration Loi sur l'eau en application des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement  Oui  Non
- porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement  Oui  Non
- fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)  Oui  Non
- porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement  Oui  Non

- relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)  Oui  Non
  - a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme  Oui  Non
- Précisez laquelle :
- 

- est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie  Oui  Non

**(i)** Si votre projet conduit à porter atteinte à une allée d'arbres ou un à alignement d'arbres bordant une voie ouverte à la circulation publique au sens de l'article L. 350-3 du code de l'environnement, une autorisation doit être obtenue ou une déclaration réalisée en application de cet article.

### Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

#### **(i)** Informations complémentaires

- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
- se situe dans les abords d'un monument historique

- si votre projet se situe dans un site classé ou en instance de classement au titre du code de l'environnement

## 7 Participation pour voirie et réseaux

**i** Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur.

### 7.1 Pour un particulier

Nom

Prénom

### 7.2 Pour une personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :

Nom

Prénom

Adresse : Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :  BP :  Cedex :

Si cette personne habite à l'étranger :

Pays :  Division territoriale :

Adresse électronique :

## 8 Engagement du déclarant

J'atteste avoir qualité pour faire cette déclaration préalable. Je certifie exacts les renseignements fournis. J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

Je suis informé(e) qu'une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90

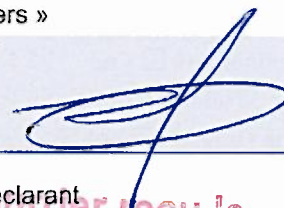
à VIC LE COMTE

Le 1 / 4 / 08 / 20 / 24

jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme, sur l'espace sécurisé du site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) via le service « Gérer mes biens immobiliers »

M. MIQUEY

Signature du déclarant



### **▲** Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;

– un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;

– deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

14 AOUT 2024



## Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et à la loi

n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.


### 1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Vos données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. Pour toute information, question ou exercice

de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

### 2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère en charge de l'urbanisme, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R. 423-75 à R. 423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R. 423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère en charge de l'urbanisme, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante\* .

Concernant SITADEL, vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification auprès du délégué à la protection des données (DPD) du MTE et du MCTRCT :

• à l'adresse suivante :

[rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr) ou [dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr)

Attention, si votre question concerne le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez vous reporter au 1).

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), à partir de son formulaire de contact <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

Courrier reçu le  
14 AOUT 2024  
MAIRIE DE  
LES MARTRES-DE-VEYRE

\* <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043279929>

Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : LES MARTRES DE VEYRE (63).

**Références de la parcelle 000 AH 822**

Référence cadastrale de la parcelle	000 AH 822
Contenance cadastrale	84 mètres carrés
Adresse	5 IMP DES PUIITS 63730 LES MARTRES DE VEYRE

Courrier reçu le

14 AOUT 2024

MAIRIE DE  
LES MARTRES-DE-VEYRE



> Centrer sur la commune  
> Centrer sur la feuille



Système

RGF93CC46

X:  Y:

> Mémoriser ce zoom

Zoom mémoire

> Zoom précédent

Afficher un drapeau sur les parcelles en instance d'une mise à jour graphique

outils simples outils avancés

S'informer

Imprimer

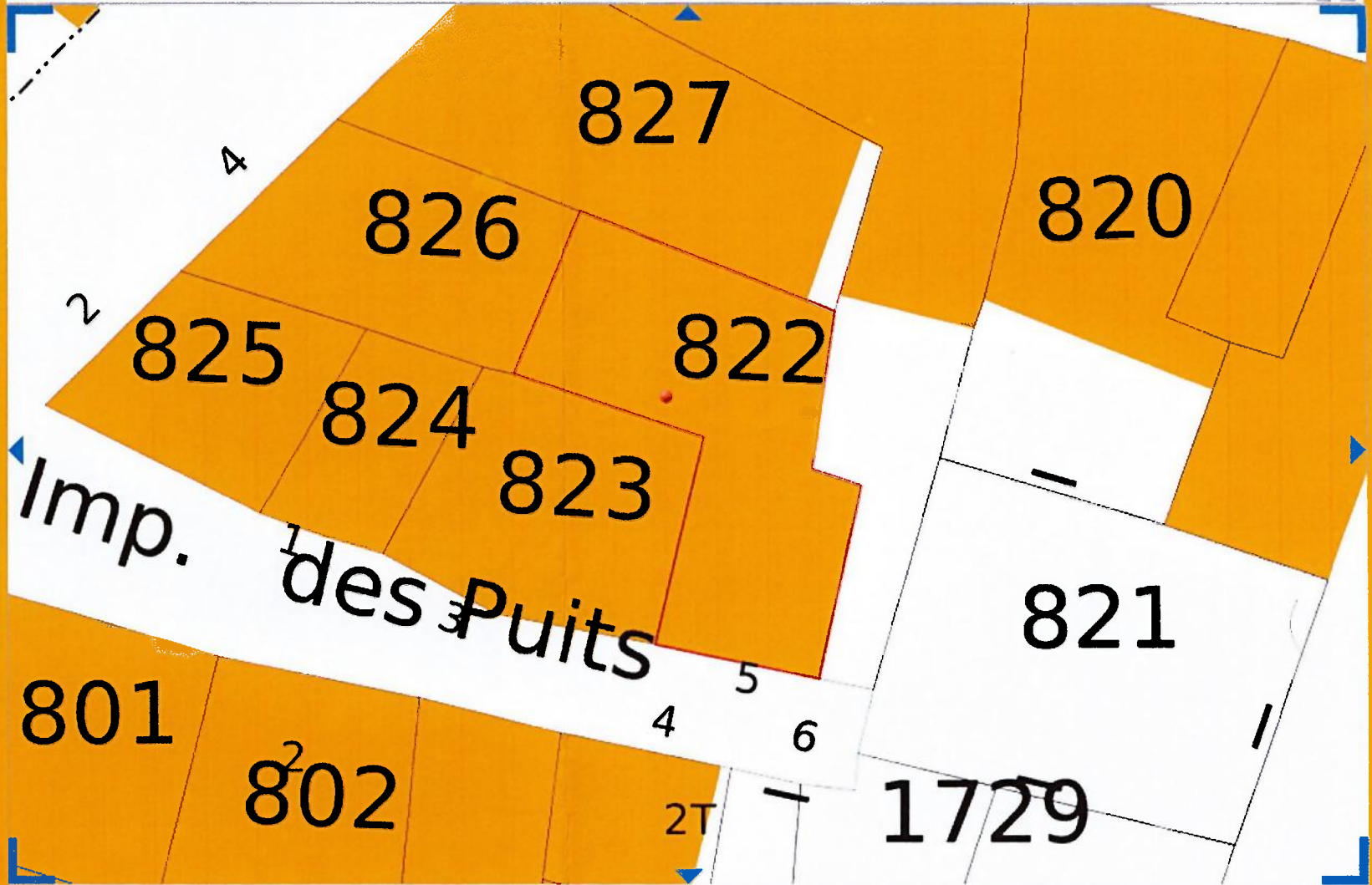
Légendes

DESACTIVER

Affichage



> Mémoriser cet affichage



Coordonnées en projection: RGF93CC46 X=1714981.30 Y=5158997.39  
Coordonnées géographiques: WGS84 (GPS) DMS (45° 41' 5" N - 3° 11' 25" E) - Latitude = 45.684895 N - Longitude = 3.191297 E

> Veuillez cliquer sur une parcelle pour démarrer une nouvelle sélection

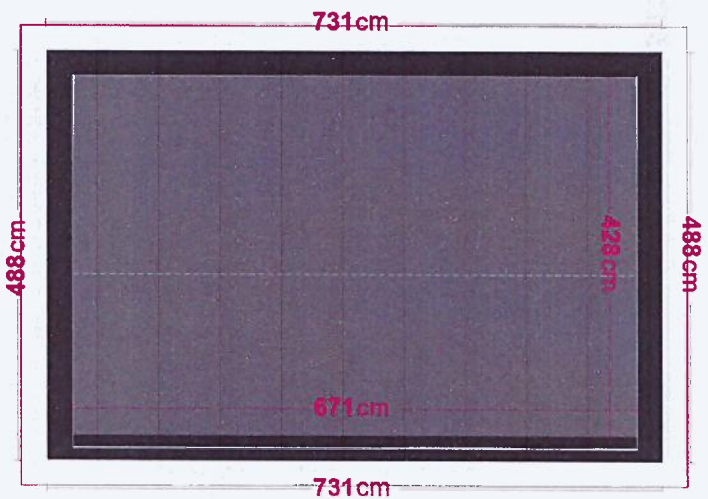
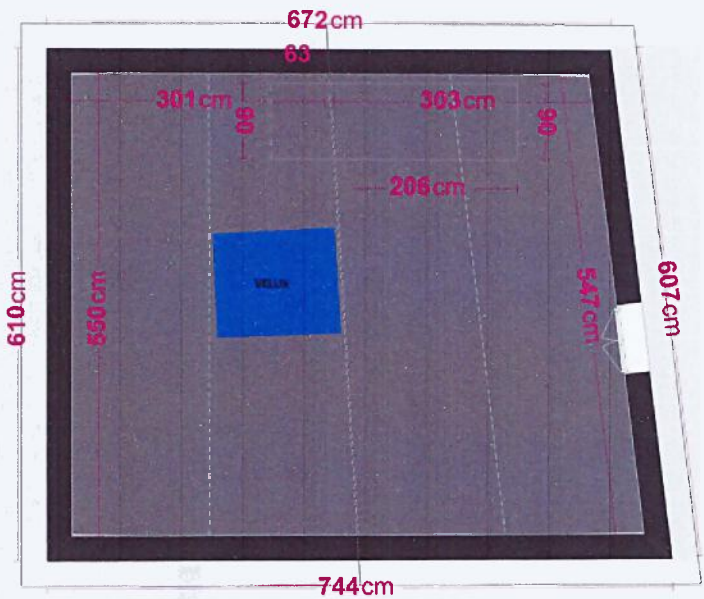
Informations littérales relatives à une parcelle

Références cadastrales de la parcelle  
Contenance cadastrale de la parcelle  
Adresse de la parcelle

000 AH 822  
84 mètre carré  
5 IMP DES PUIITS  
63730 LES MARTRES DE VEYRE

Courrier reçu le  
14 AOUT 2024  
MAIRIE DE  
LES MARTRES-DE-VEYRE

EDITER



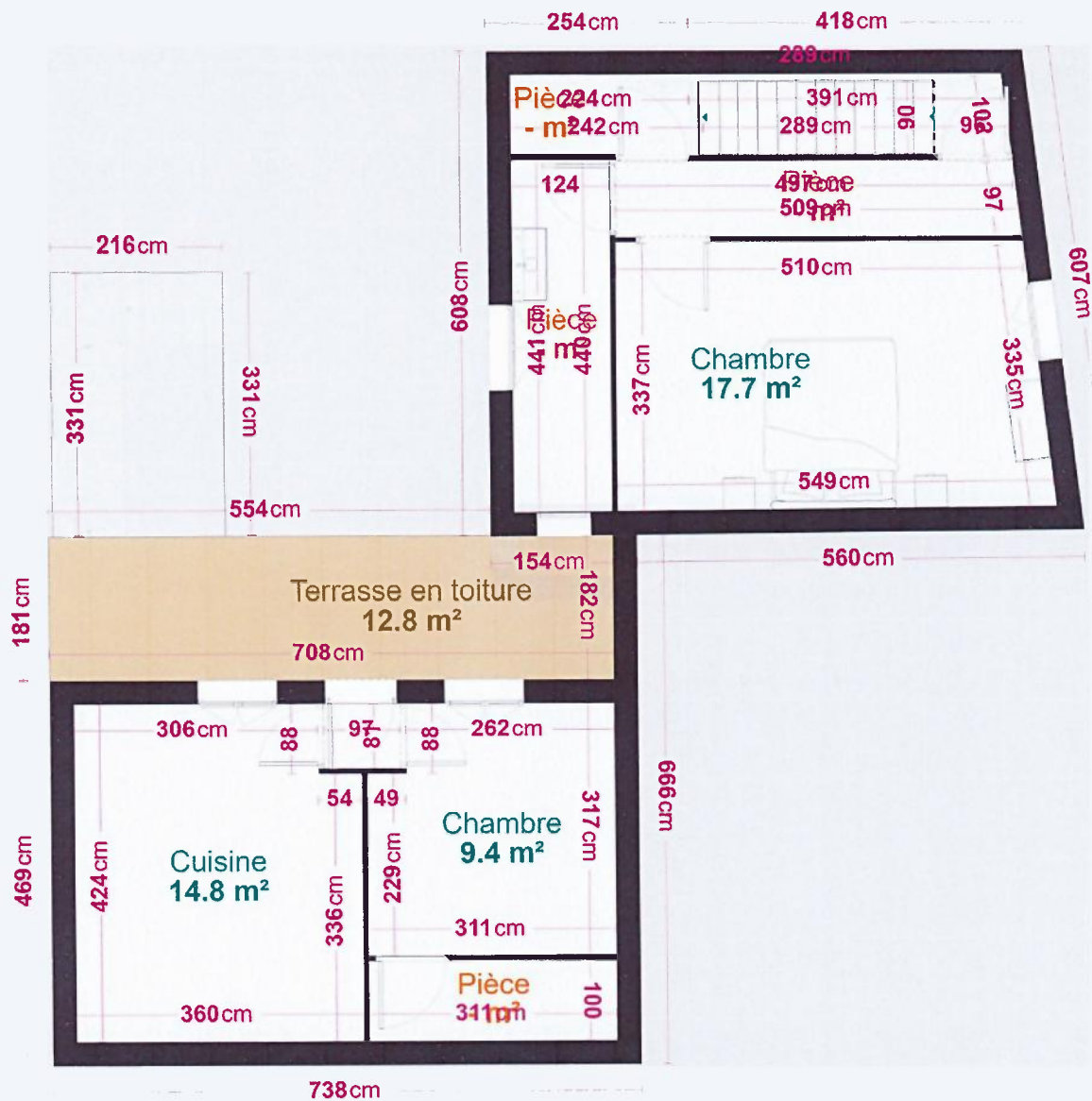
**Courrier reçu le**  
**14 AOUT 2024**  
 MAIRIE DE  
 LES MARTRES-DE-VEYRE

Plans de projets soumis à une validation technique préalable

Courrier reçu le

14 AOUT 2024

MAIRIE DE  
LES MARTRES-DE-VEYRE



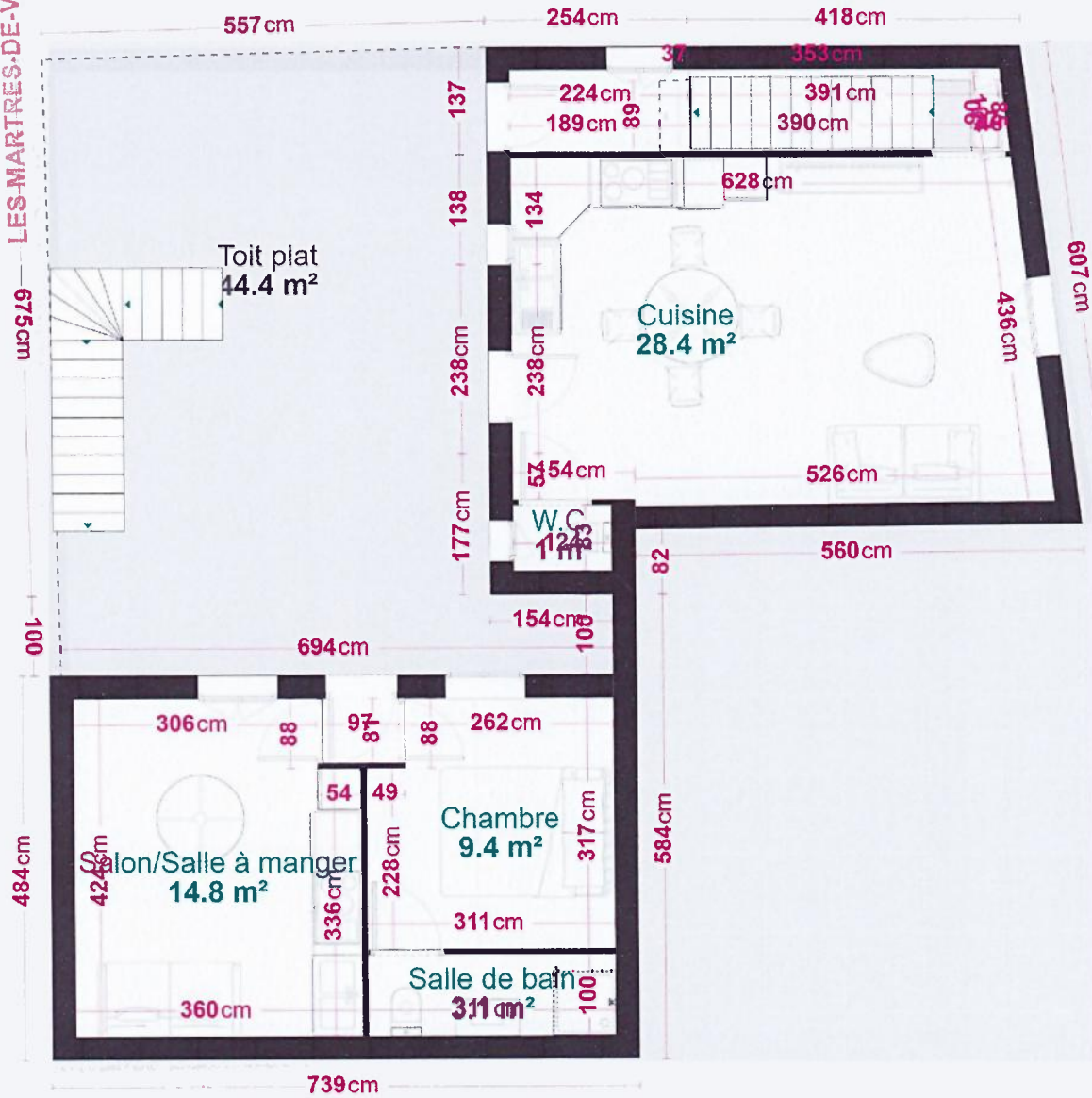
Plans de projets soumis à une validation technique préalable



Courrier reçue

14 AOUT 2024

MAIRIE DE  
LES-MARTRES-DE-VEYRE

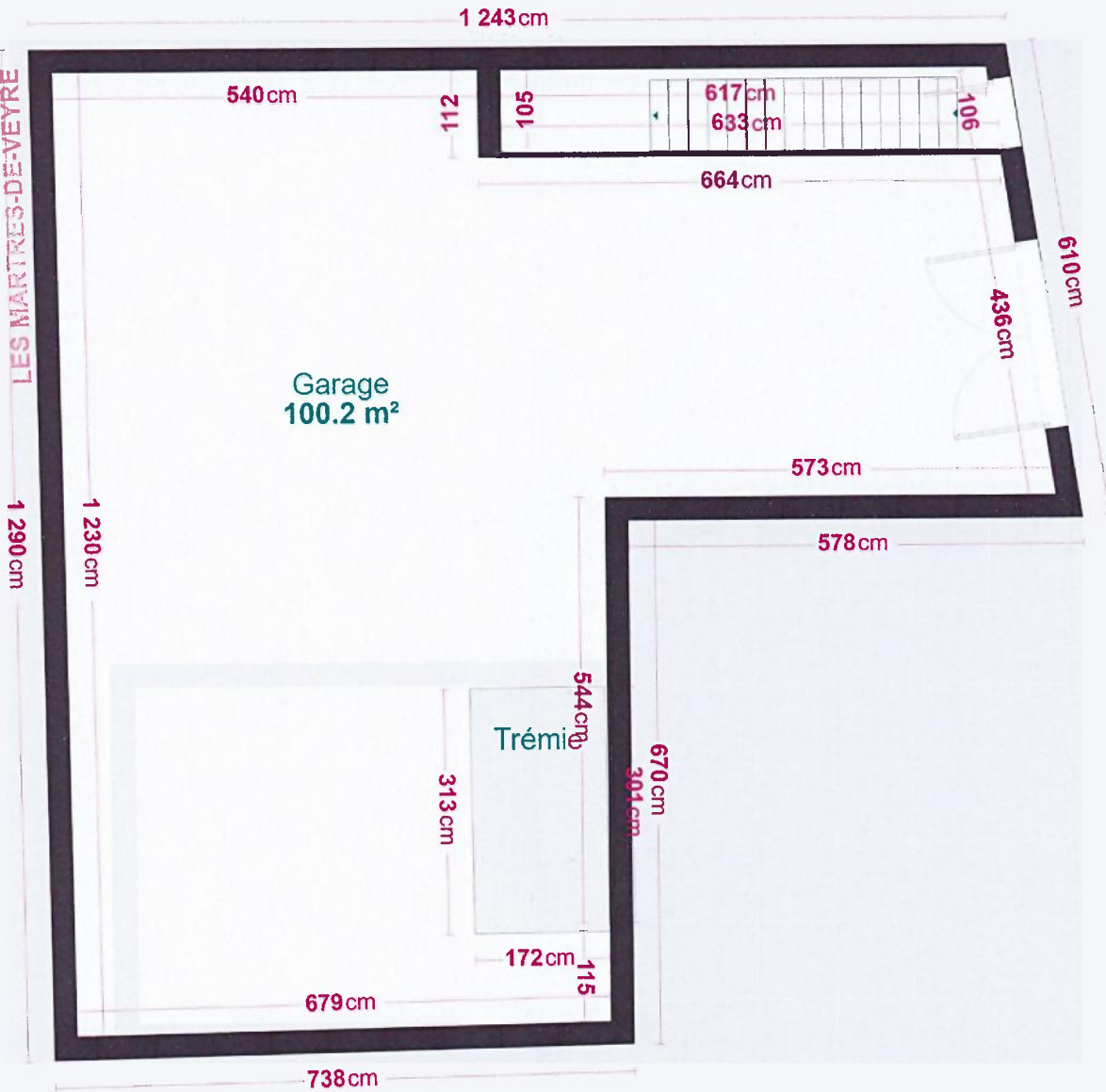


Plans de projets soumis à une validation technique préalable

Courrier reçu le

14 AOUT 2024

MAIRIE DE  
LES MARTRES-DE-VEYRE

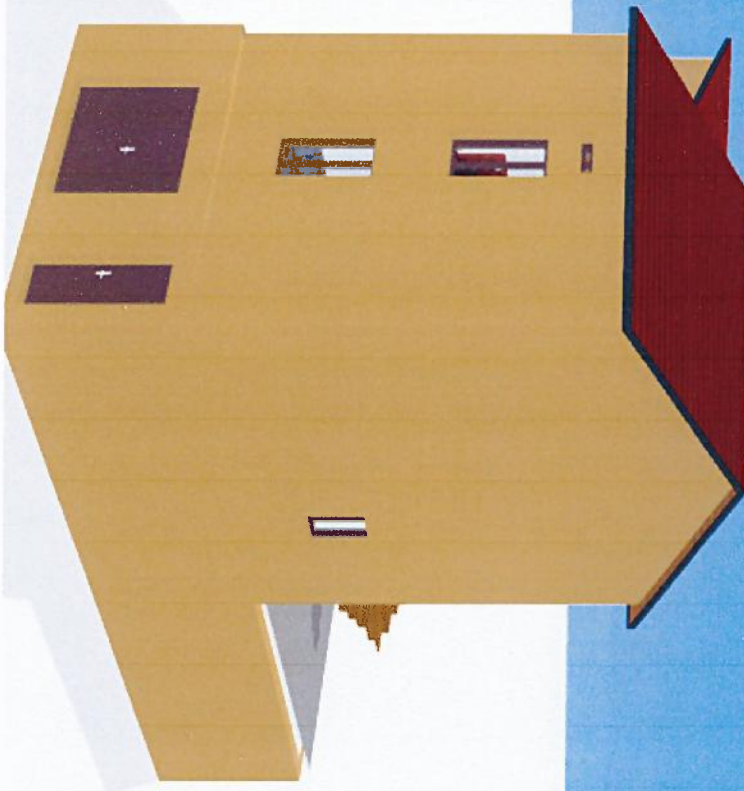


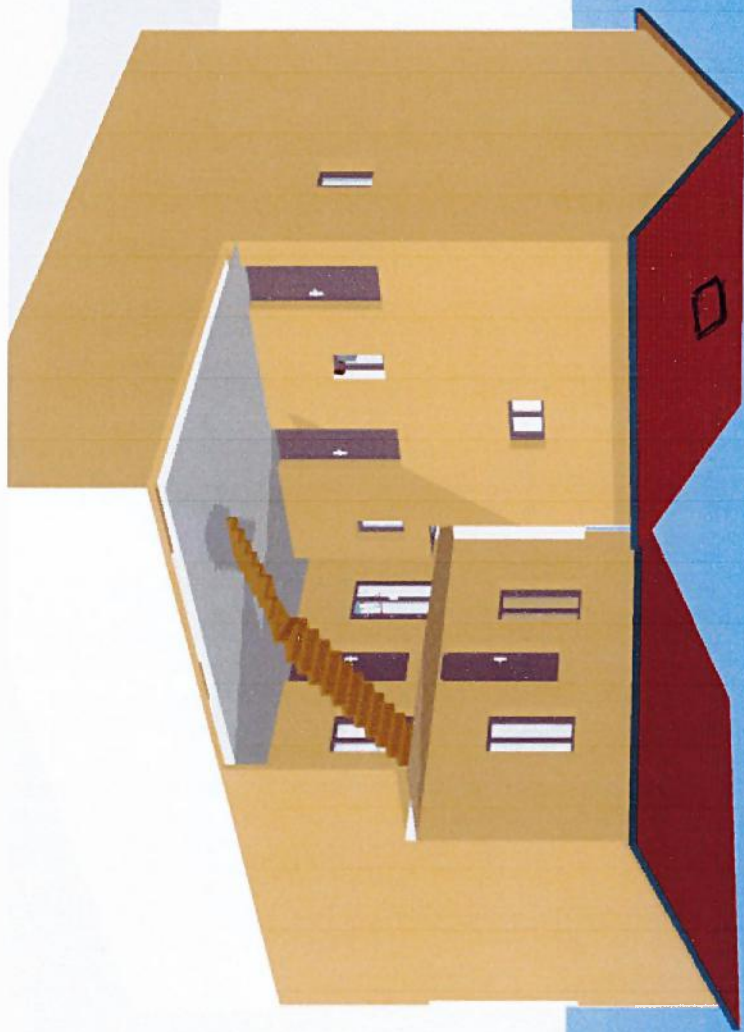
Plans de projets soumis à une validation technique préalable

Courrier reçu le

14 AOÛT 2024

MAIRIE DE  
LES MARTRES-DE-VEYRE





Courrier reçu le  
14 AOUT 2024  
MAYRIE DE  
LES MARTRES-DE-VEYRE

Courrier reçu le

14 AOUT 2024

MAIRIE DE  
LES MARTRES-DE-VEYRE





Courtois ou le  
14 AOUT 1924  
LES MAITRES DE VEYRE



Compteur reçu le

14 AOUT 2024

MAYE DE  
LES MARTRES-DE-VEYRE



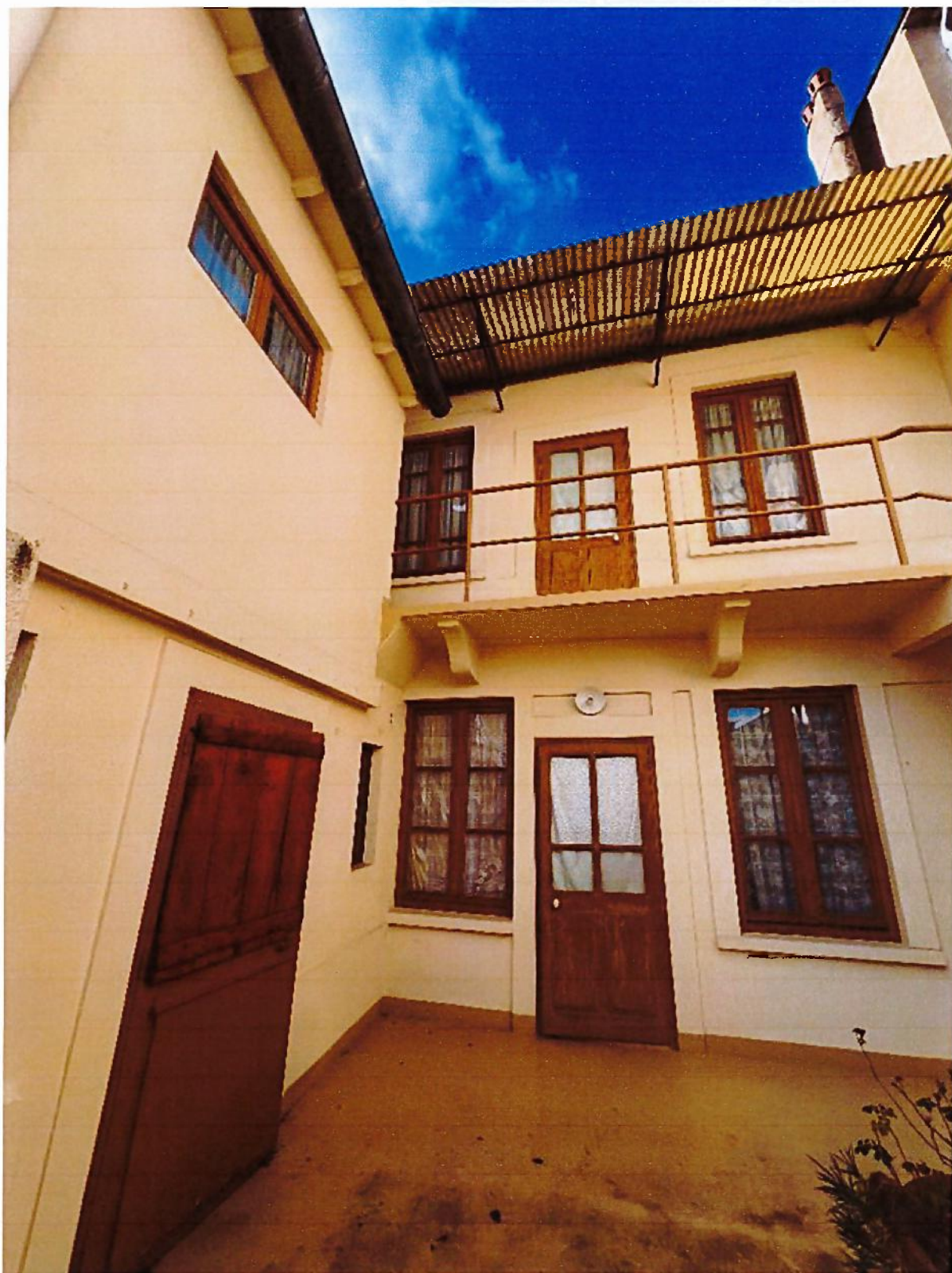
Courrier reçu le

14 AOUT 2024

MAIRIE DE  
LES MARTRES-DE-VE







Courrier reçu le

14 AOUT 2024

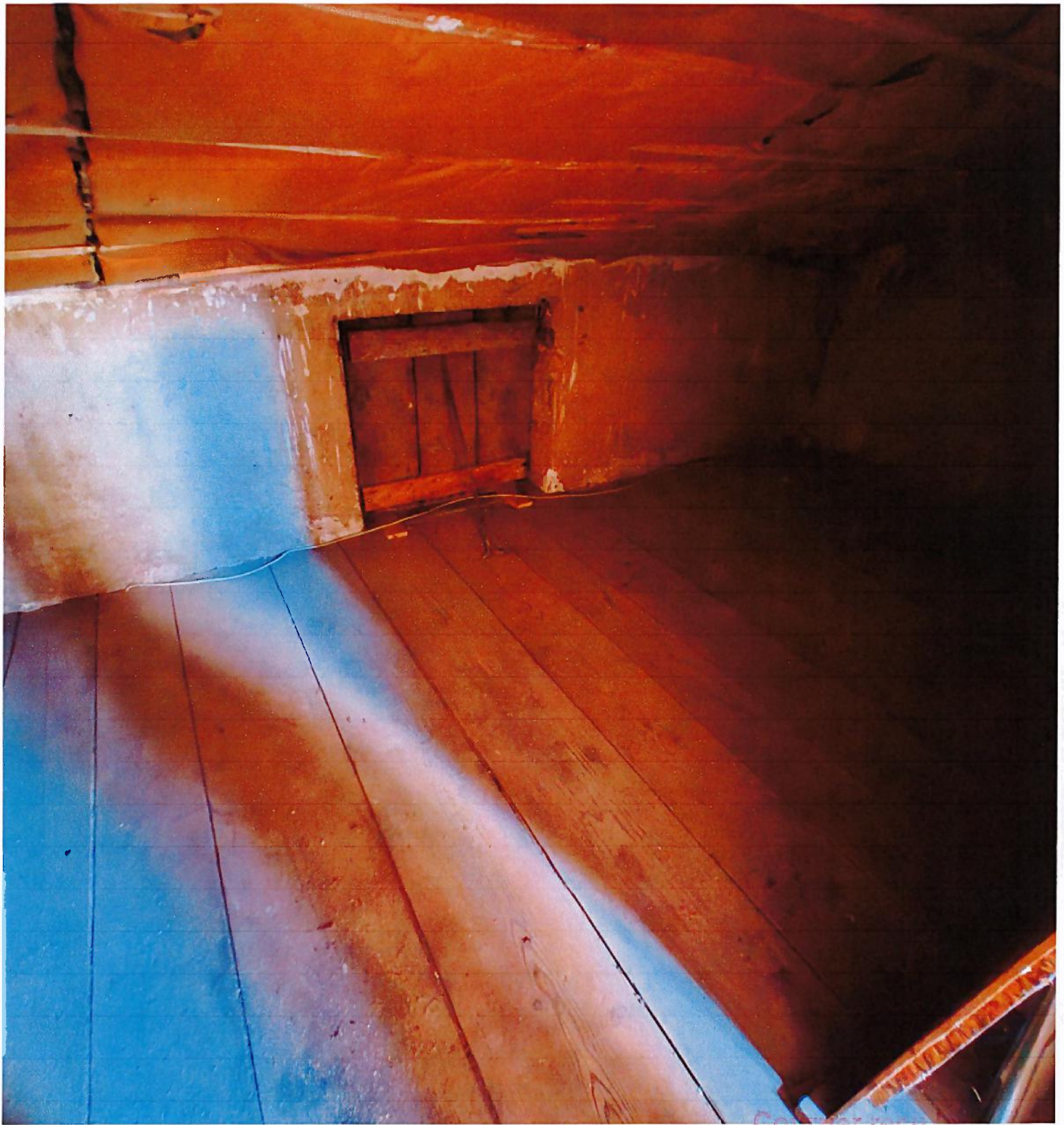
MAY  
LES MARTRES-DE-VIE



Courrier reçu le

14 AOUT 2024

MAIRIE  
LES MARTRES-DE-VEYRE



Courrier reçu

14 AOUT 2024

MAIRIE DE  
LES MARTRES-DE-VEYRE



Courrier reçu le  
14 AOUT 2024  
MAIRIE DE  
LES MARTRES-DE-VEYRE

27°

ATMO



10 pi  
5 m

14 AOUT 2024

MARTE DE  
LES MARTRES-DE-VEYRE

F 3

- Fenêtre Hall d'entrée  $\rightarrow$  H 97 x P L 83
- Porte Hall à cour. H 2 m x L 92
- Fenêtre Cuisine. H 88 x L 51,5
- Porte cuisine à cour. H 201,5 x L 101 cm
- Fenêtre W/C Cuisine. H 66,5 x L 40 \*
- Fenêtre Salon - H ~~140~~ x L 100.
- Fenêtre Chambre. H 1,50 x L 100
- Fenêtre SDB - H 63 x L 108. \*
- ~~Porte~~ SDB - H 209 x 69 \*
- Fenêtre Exo.
- Fenêtres Grenier. H 83 x 83
- Velux - à voir couleurs

$\rightarrow$  APPARTS F2 ~~F1~~

1. Fenê 1-G. H 140 x L 100      Porte 207 x 96  
Fenê 2-D H 140 x L 100
2. Fenê 1-G H 140 x L ~~100~~ 100      Porte 204 x 91  
Fenê 2-D H 140 x L ~~100~~ 100

Courrier reçu le

14 AOUT 2024

M. =

LES MARTINS-DU-VEYRE